

Prix du procureur général du Manitoba pour la sécurité des collectivités

2008

Formulaire de mise en candidature Cérémonie de remise des prix 2008 – 21 novembre

The Fairmont Winnipeg • 2, place Lombard, Winnipeg (Manitoba) • 11 h à 13 h 30

Les Prix du procureur général pour la sécurité des collectivités reconnaissent les contributions exceptionnelles pour la prévention du crime au Manitoba.

D'autres exemplaires de ce formulaire sont offerts à l'adresse suivante :

Prix du procureur général du Manitoba pour la sécurité des collectivités
Direction de la Branche de justice de la communauté,
Justice Manitoba
405, Broadway, bureau 1510
Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6

Questions et renseignements :

Winnipeg : 204-945-0493

Sans frais ailleurs au Manitoba : 1-800-282-8069 (poste 945-0493)

Critères d'admissibilité

La personne (bénévole ou non) ou l'organisme (à but lucratif ou non) doit :

1. résider au Manitoba ou être un organisme manitobain;
2. avoir réussi à réunir des ressources permettant de mettre sur pied et de maintenir une initiative communautaire de prévention du crime qui améliore la qualité de vie au Manitoba;
3. avoir contribué à prévenir le crime de manière unique ou innovatrice;
4. NE PAS être député ou députée à l'Assemblée législative, NI membre du comité d'organisation ou du comité de sélection des Prix du procureur général du Manitoba pour la sécurité des collectivités.

Critères d'évaluation

Les éléments suivants seront pris en considération lors de l'évaluation des candidatures :

1. le type de services ou d'activités offerts;
2. le nombre de participants actifs, l'appui de la collectivité et la participation d'autres groupes ou organismes;
3. l'influence de l'initiative sur la sensibilisation, l'action communautaire et la prévention du crime;
4. la possibilité que l'initiative soit utilisée par d'autres personnes ou organismes;
5. le type de matériel conçu et distribué.

Catégories

- Mérite individuel (moins de 18 ans);
- Mérite individuel (18 ans ou plus);
- Initiatives communautaires;
- Justice communautaire (méthodes substitutives de règlement des différends, mécanismes de justice communautaire, comités de justice communautaire);
- Patrouilles de quartiers.

Le comité de sélection se réserve le droit d'accorder plus d'un prix par catégorie. Un prix peut être décerné à deux lauréats, l'un d'une région rurale et l'autre d'une région urbaine. Le comité de sélection pourrait aussi créer d'autres catégories, au besoin.

Processus

Les formulaires de mise en candidature doivent être entièrement remplis et parvenir à la Direction de la sécurité publique au plus tard **le 17 octobre 2008**. Le processus de sélection des candidatures est le suivant :

1. le comité de sélection du procureur général examinera les mises en candidatures;
2. le comité avisera les candidats et candidates, ainsi que les personnes qui les ont présentés, de l'acceptation ou du refus de leur candidature pour 2008;
3. le comité demande de ne joindre aucun document supplémentaire au formulaire de mise en candidature;
4. la candidature des personnes de moins de 18 ans ne sera pas soumise aux mêmes critères d'évaluation quant à la durée de service;
5. les personnes qui présentent une candidature ne peuvent en présenter qu'une seule.

PRIÈRE D'ÉCRIRE EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE OU DE DACTYLOGRAPHIER.

CANDIDATURE

NOM (PERSONNE – ORGANISME – INITIATIVE) : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL :

TÉLÉPHONE : (DOMICILE) _____

(TRAVAIL) _____

PERSONNE QUI PRÉSENTE LA CANDIDATURE

NOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____

TÉLÉPHONE : (DOMICILE) _____

(TRAVAIL) _____

RELATION AVEC LA PERSONNE OU L'ORGANISME

MIS EN CANDIDATURE : _____

CATÉGORIE DE PRIX : _____

Description de l'initiative (activité ou programme) : Décrire brièvement l'initiative de prévention du crime réalisée.

Soutien et ressources communautaires : Combien de bénévoles prennent part à cette initiative? Décrire le soutien communautaire reçu et les partenariats établis.

Durée de service et de l'activité : Quand l'initiative a-t-elle commencé? La personne ou l'organisme participe à des activités de prévention du crime depuis combien de temps?

Impact et efficacité : Décrire comment la personne, l'organisme ou l'initiative a été efficace. Décrire la contribution apportée à la sensibilisation de la population, à l'action communautaire ou à la prévention du crime.

Adaptabilité (initiatives seulement) : Comment cette initiative pourrait-elle être utilisée dans d'autres collectivités? Quel type d'information peut être partagée avec autrui?

Innovation : Dans quelle mesure l'initiative ou le travail de la personne ou de l'organisme est-il innovateur ou différent (ce doit être quelque chose qui n'a jamais été fait auparavant ou qui se distingue des programmes courants)?

Diversité : Dans quelle mesure le travail de la personne ou de l'organisme mis en candidature tient-il compte des besoins et des intérêts culturels, linguistiques et raciaux, ou de ceux de groupes minoritaires?

Reconnaisances ultérieures : Quels autres prix ou distinctions honorifiques ont été décernés à la personne ou à l'organisme mis en candidature, ou à l'initiative dont il est question?

Autres renseignements pertinents :

REMARQUE :

Le comité de sélection pourrait communiquer avec la personne ou l'organisme mis en candidature, ou la personne qui présente leur candidature, dans le but de clarifier certains points.

La personne qui présente la candidature certifie que les renseignements qui figurent sur ce formulaire sont exacts et assume l'entière responsabilité de toute information erronée pouvant y figurer ou être fournie au comité de sélection.

Le ministère de la Justice se réserve le droit de reproduire, en entier ou en partie, les renseignements figurant sur ce formulaire rempli, signé et daté. Il est possible de se procurer d'autres exemplaires du formulaire de mise en candidature à l'adresse www.gov.mb.ca en se rendant sur la page d'accueil de Justice Manitoba et en cliquant sur le lien « Sécurité des communautés ».

Signature du proposant

Date

Témoins : Les témoins sont des personnes qui, en plus de la personne qui présente la candidature, peuvent témoigner du travail accompli par la personne ou l'organisme dans le domaine de la prévention du crime.

NOM : _____

NOM : _____

TITRE : _____

TITRE : _____

TÉLÉPHONE : (DOMICILE) _____

TÉLÉPHONE : (DOMICILE) _____

(TRAVAIL) _____

(TRAVAIL) _____

SIGNATURE : _____

SIGNATURE : _____

DATE : _____

DATE : _____

**POUR QUE LA MISE EN CANDIDATURE SOIT PRISE EN CONSIDÉRATION,
CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE COMPLET ET CONTENIR TOUTES LES SIGNATURES REQUISES.**

Poster à l'adresse suivante :
Prix du procureur général du Manitoba pour la sécurité des collectivités
405, Broadway, bureau 1505
Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6

Téléphone : 204-945-0493
Sans frais : 1-800-282-8069 (poste 945-0493)
Ou le télécopier au : 204-948-2113

Date limite : 17 octobre 2008.